

PACTE MONDIAL

COP N° 6 - ACTIVITÉ 2016



» Table des matières

- ✓ Déclaration du directeur général
- ✓ Le Cabinet Naudet s'engage à respecter les 10 principes du Pacte Mondial
- ✓ Introduction
- ✓ Droit du travail
- ✓ Responsabilité en matière d'environnement
- ✓ Diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- ✓ Actions prioritaires 2017/2018

Déclaration du directeur général

Société en forte croissance, Naudet a quasiment doublé ses effectifs depuis sa décision d'adhérer au Pacte Mondial en août 2011.

Nos réflexions autour des dix principes du Pacte Mondial nous a permis de renforcer notre stratégie autour de nos valeurs fondatrices. Elles ont également contribué à la définition d'objectifs ambitieux, tant pour nous-mêmes que pour nos collaborateurs et clarifié nos engagements en termes de confidentialité, d'éthique des affaires et d'environnement.



Notre adhésion aux principes du Pacte Mondial nous a ainsi amené à construire un cadre motivant et fédérateur qui a joué un rôle essentiel dans l'intégration des nouveaux collaborateurs du cabinet.

Les principes du Pacte Mondial sont aujourd'hui totalement intégrés à notre démarche de progrès continu, dans nos actions quotidiennes mais également dans nos perspectives de développement à court et moyen termes.

C'est donc avec grand plaisir que je confirme notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies et renouvelle mon engagement à les respecter et à les promouvoir dans notre domaine d'influence.

Fait à Paris, le 15 septembre 2017

Dominique Brossais
Directeur Général

Cabinet Naudet s'engage à respecter les 10 principes suivants :

- ✓ Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence;
- ✓ Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme;
- ✓ Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ;
- ✓ Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- ✓ Abolir le travail des enfants;
- ✓ Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- ✓ Appliquer une approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- ✓ Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- ✓ Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;
- ✓ Lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

Introduction

Pour l'année 2016/2017, le cabinet Naudet avait identifié 3 engagements de progrès, plus particulièrement en lien avec les principes 8 - « Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement » et 9 « Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ».

- ✓ Développer la communication interne afin de sensibiliser les collaborateurs sur notre impact environnemental ;
- ✓ Favoriser les actions de recyclage;
- ✓ Faciliter les réunions à distance grâce aux nouvelles technologies audiovisuelles intégrables aux équipements individuels.

Aussi, le présent COP n°6 reviendra plus en détails sur ces trois actions.

Droit du travail

- ✓ Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence
- ✓ Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme

En France, la Constitution du 4 octobre 1958 est le texte fondateur de la Ve République. Adoptée par référendum le 28 septembre 1958, elle organise les pouvoirs publics, définit leur rôle et leurs relations. Norme suprême du système juridique français, son Préambule renvoie directement et explicitement à trois autres textes fondamentaux dont la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

Aussi, les droits de l'homme objet des deux premiers principes du Pacte Mondial s'appliquent à tous et toutes et Naudet les applique naturellement tant dans son fonctionnement au quotidien que dans son organisation.

Par ailleurs, dans le cadre de nos activités, nos collaborations avec les compagnies étrangères concernent exclusivement des sous-traitances de prestations de services ou des conseils-expertises réalisées par des sociétés reconnues, le plus souvent partenaires des grands groupes internationaux.

Droit du travail

- ✓ Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

L'article 4 de la Convention Européennes des Droits de l'Homme interdit de manière absolue les pratiques d'exploitation des êtres humains.

Interdiction de l'esclavage et du travail forcé:

- Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude
- Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire

Le cabinet Naudet, étant une société de droit français, respecte ces principes dans son fonctionnement.

Droit du travail

✓ Abolir le travail des enfants

En France, Il est possible de travailler dès l'âge de 16 ans, quel que soit le type de contrat.

Tout mineur souhaitant travailler doit y être autorisé par son représentant légal (père ou mère, par exemple), sauf s'il est émancipé.

Par dérogation, dans certains secteurs, il est possible de commencer à travailler avant 16 ans dans un cadre strictement encadré par la loi. Des règles légales spécifiques sont imposées à l'employeur tant au stade de l'embauche qu'au niveau des conditions de travail du mineur salarié.

Naudet ne fait travailler aucun mineur dans le cadre de ses activités.

Droit du travail

- ✓ Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

Une Délégation du Personnel a été mise en place depuis l'année 2010.

L'entreprise ayant aujourd'hui dépassé les 50 salariés, un Comité d'Entreprise sera créé dans le courant de l'année 2018.

Celui-ci aura pour objectif de défendre les intérêts des salariés sur les aspects financiers, économiques et sociaux et de mettre en place une offre culturelle.

Droit du travail

- ✓ Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

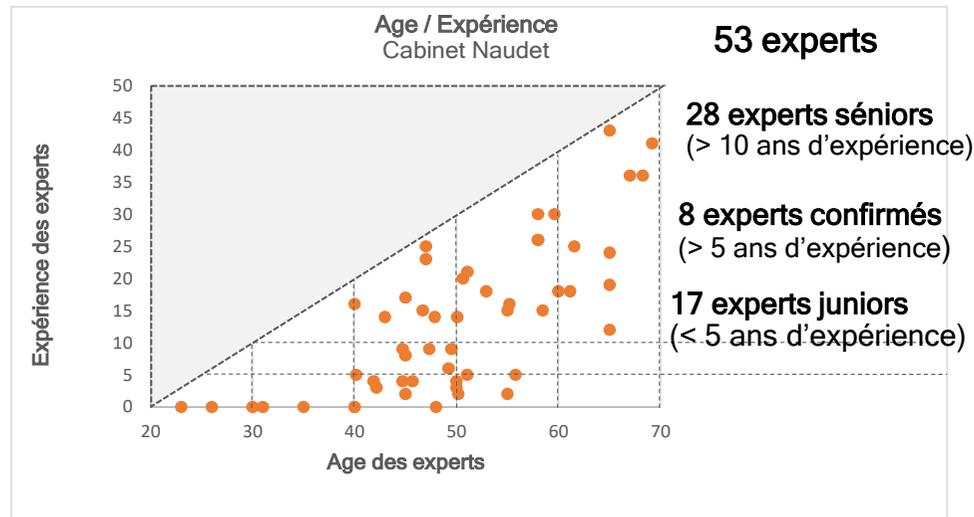
Naudet a toujours cherché à éliminer toute discrimination de sexe et d'âge en matière d'emploi et de profession.

Le cabinet Naudet encourage l'engagement continu des employés à tous les niveaux de l'organisation et favorise un climat de confiance entre les employés.

Droit du travail

- ✓ Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

- Aujourd'hui



- Dans 5 ans



Droit du travail

✓ Lutter contre la corruption sous toutes ses formes

Naudet a mis en place une charte « Etique des affaires » depuis 2011, celle-ci s'applique à tous les collaborateurs du cabinet et répond aux objectifs suivants:

- Tolérance zéro en matière de corruption ;
- N'accepter aucuns cadeaux et invitations ;
- Identifier et gérer les conflits d'intérêts ;
- Exercer une concurrence loyale ;
- Traiter les fournisseurs équitablement.

Les valeurs d'intégrité et de transparence nous guident dans le cadre de nos activités commerciales.

Nos relations avec les clients, fournisseurs et autres partenaires doivent respecter notre charte « Etiques des affaires ».

Responsabilité en matière d'environnement

- ✓ Appliquer une approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Le cabinet Naudet participe au programme de recyclage de papier depuis 2011 et a étendue sa partenariat avec la société SHRED-IT à l'ensemble de ses filiales depuis 2016 .

Sur l'année 2016, la contribution de Naudet et ses filiales a permis de sauver 70,40 arbres de l'abattage, soit près de 4,40 tonnes de papiers collectés.

Par ailleurs, des unités de collecte pour les piles et les bouteilles en plastique ont été mises à disposition de nos collaborateurs du siège.



CERTIFICAT DE
SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTAL

Responsabilité en matière d'environnement

- ✓ Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Dans la continuité de nos actions environnementales, nous mettons depuis quelques années en avant les possibilités des conférences téléphoniques et des visioconférences afin de limiter nos déplacements et notre empreinte carbone.

Le cabinet s'est ainsi doté d'outils d'audio-conférence et de visio-conférence WEBEX performants.

Responsabilité en matière d'environnement

- ✓ Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Nous avons également mis en avant notre adhésion au programme Global Compact en plaçant un kakemono à l'entrée du siège du cabinet Naudet reprenant les 10 principes du Pacte Mondial afin de les promouvoir auprès de nos collaborateurs, ainsi qu'auprès de nos clients et nos invités.

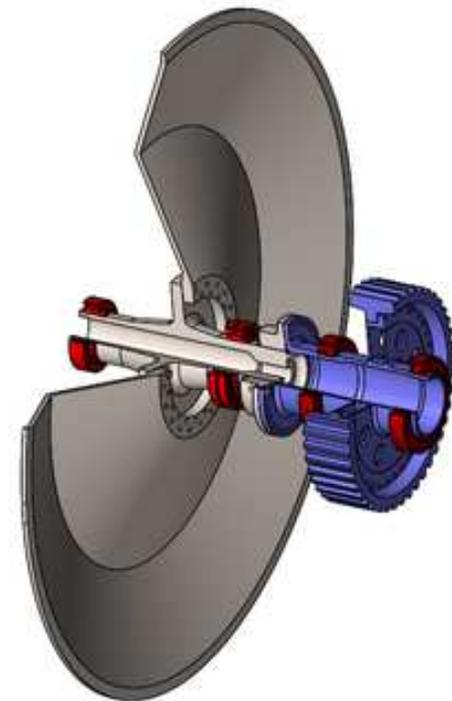


Diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

- ✓ Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

La recherche de causes d'un sinistre demande, dans certains cas, des essais ou des reconstitutions afin de comprendre les mécanismes de défaillance. Cependant, les essais réels sont le plus souvent énergivores et destructifs.

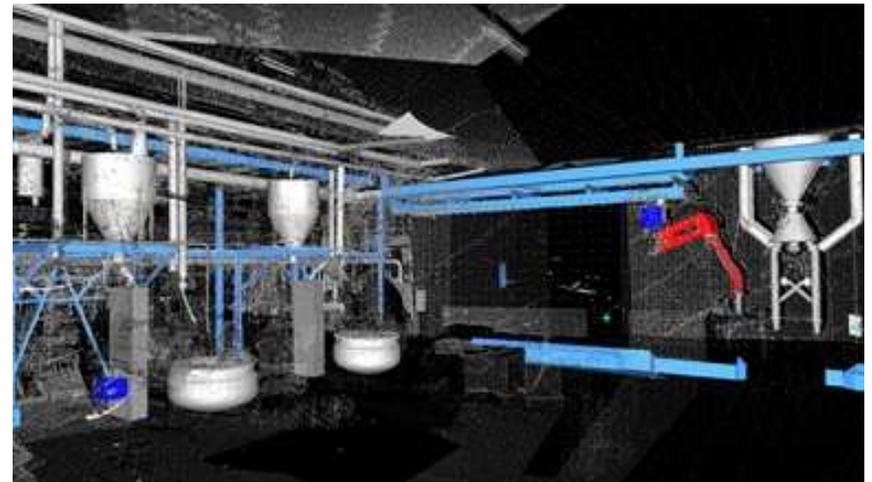
Naudet s'est doté des techniques les plus avancées dans le domaine de la simulation et de l'acquisition d'imagerie. Les investissements réalisés au cabinet en termes de traitement de l'information, d'outils de calcul et simulation (logiciel Solidworks de DASSAULT SYSTEMS) et d'impression 3D, lui permettent aujourd'hui de proposer des solutions économiques et performantes, supprimant dans la majorité des cas les essais réels.



Diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

✓ Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

- Le scanner 3D permet d'acquérir l'image tridimensionnelle d'un site sinistré, rendant possible son déblaiement rapide tout en conservant la possibilité de naviguer virtuellement dans le site et d'y mesurer des distances ou agrandir des détails.
- Le dessin 3D permet de disposer d'un modèle numérique, support de réflexion, d'illustrations, ou de démonstrations.
- L'impression 3D à partir d'un dessin 3D permet de réaliser des maquettes à faible coût dans des délais rapides. Le maquettage peut venir en appui de sinistres complexes pour appuyer une théorie ou une démonstration.
- La réalité augmentée permet de superposer un modèle numérique à une scène réelle, permettant de reconstituer virtuellement une scène sinistrée.



Actions prioritaires 2017/2018

Naudet a identifié 3 engagements de progrès pouvant être progressivement mises en œuvre dès 2017 :

- ✓ Organiser un séminaire intra afin de sensibiliser nos collaborateurs aux 10 principes du Pacte Mondial;
- ✓ Renforcer notre démarche de protection de l'environnement avec la mise en place de nouvelles actions proposées par les collaborateurs du cabinet à l'issue du séminaire;
- ✓ Favoriser les possibilités d'association de collaborateurs en lien avec la création d'un Comité d'Entreprise.

Merci de votre attention
